



CC Maremne Adour Côte Sud (Siren : 244000865)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Vincent-de-Tyrosse
Arrondissement	Dax
Département	Landes
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	21/12/2001
Date d'effet	31/12/2001

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Pierre FROUSTEY

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Allée des Camélias
Distribution spéciale	BP 44
Code postal - Ville	40231 Saint Vincent de Tyrosse Cedex
Téléphone	05 58 77 23 23
Fax	05 58 77 42 40
Courriel	contact@ccmacs.org
Site internet	www.cc-macs.org

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	71 929
-----------------------------	--------

Densité moyenne 117,43

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 23

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
40	Angresse (214000044)	2 256
40	Azur (214000218)	962
40	Bénesse-Maremne (214000366)	3 800
40	Capbreton (214000655)	9 464
40	Josse (214001299)	977
40	Labenne (214001331)	7 123
40	Magescq (214001687)	2 531
40	Messanges (214001810)	1 024
40	Moliets-et-Maa (214001877)	1 285
40	Orx (214002131)	657
40	Sainte-Marie-de-Gosse (214002719)	1 240
40	Saint-Geours-de-Maremne (214002610)	2 917
40	Saint-Jean-de-Marsacq (214002644)	1 815
40	Saint-Martin-de-Hinx (214002727)	1 757
40	Saint-Vincent-de-Tyrosse (214002842)	8 201
40	Saubion (214002917)	1 825
40	Saubrigues (214002925)	1 642
40	Saubusse (214002933)	1 118
40	Seignosse (214002966)	3 996
40	Soorts-Hossegor (214003048)	3 599
40	Soustons (214003105)	8 623
40	Tosse (214003170)	3 424
40	Vieux-Boucau-les-Bains (214003287)	1 693

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- Autres énergies
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>collecte et traitement des déchets</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales <i>Gestion équilibrée des cours d'eau : Définition, promotion, mise en oeuvre et évaluation des opérations de gestion des cours d'eau s'inscrivant dans le cadre de l'intérêt général. Protection et mise en valeur de l'environnement</i>
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Compétences facultatives : Pilotage du projet éducatif communautaire qui définit des orientations politiques en direction des enfants et des jeunes âgés de 0 à 18 ans et des familles, sa mise en oeuvre et son évaluation - Accompagnement et conseil</i> <i>- Actions éducatives - Mise en réseau des structures éducatives - RASED/médecine scolaire</i>
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance <i>Relais Assistantes Maternelles : Le fonctionnement des RAM (frais de personnel et pédagogiques) installés sur le territoire de la CC est de compétence communautaire. Les communes où sont implantés les RAM prennent à leur charge la mise à disposition gratuite des locaux, la fourniture du mobilier, l'entretien des locaux - Halte garderie itinérante : le fonctionnement de la halte garderie itinérante (frais de personnel et pédagogiques) installée sur le territoire de la CC est de compétence communautaire. Les communes sur le territoire desquelles sont implantés les antennes de la halte garderie itinérante prennent à leur charge la mise à disposition gratuite des locaux, la fourniture du mobilier, l'entretien des locaux - Crèche à vocation économique.</i>
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités péri-scolaires <i>participation au fonctionnement des centres de loisirs</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>En matière culturelle et sportive, la CC est compétente pour organiser et apporter son soutien aux événements, manifestations et activités culturelles et sportives, sous réserve que : le périmètre de l'opération se développe sur le territoire de plusieurs communes ou, s'il se développe sur le territoire d'une seule commune, concerne, par ses implications une partie ou la totalité de la communauté ou est déterminante pour l'équilibre socio-économique de la communauté et nécessite une coordination avec d'autres collectivités ou institutions- La médiation culturelle avec les structures municipales culturelles (notamment bibliothèques et médiathèques) par le biais de mise en réseau et de la coordination dans le cadre de manifestations culturelles et un soutien financier - Le soutien aux équipements bénéficiant de la labellisation "scène départementale" est de compétence communautaire;</i>
- Activités sportives <i>En matière culturelle et sportive, la CC est compétente pour organiser et apporter son soutien aux événements, manifestations et activités culturelles et sportives, sous réserve que : le périmètre de l'opération se développe sur le territoire de plusieurs communes ou, s'il se développe sur le territoire d'une seule commune, concerne, par ses implications une partie ou la totalité de la communauté ou est déterminante pour l'équilibre socio-économique de la communauté et nécessite une coordination avec d'autres collectivités ou institutions</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>élaboration, gestion suivi, révision d'un SCOT</i>
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire création de nouvelles pistes cyclables</i>
<b>Développement touristique</b>
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>création et mise en place d'un office de tourisme communautaire chargé de - élaborer une politique touristique - promouvoir les activités touristiques de la communauté en France et à l'étranger - valoriser le patrimoine notamment par la mise en réseaux de musées, sites naturels ...</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat <i>Politique du logement et du cadre de vie =&gt; Est déclaré d'intérêt communautaire le Programme Local de l'Habitat. La CC est compétente pour son élaboration, sa mise en oeuvre et son suivi.</i>
- Politique du logement social <i>l'habitat social est de compétence communautaire</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>les OPAH sont de compétence communautaire</i>
<b>Infrastructures</b>
- Ports <i>création, aménagement et exploitation de ports maritimes dont l'activité principale est la plaisance au sens du code des transports. Le port de plaisance Capbreton-Hossegor-Seignosse, qui comprend géographiquement le bassin portuaire et le chenal du Boucarot (passe) jusqu'aux feux de balisage maritime situés sur le territoire de la commune de Capbreton, ainsi que le canal et lac marin d'Hossegor situés sur le territoire des communes d'Hossegor et de Seignosse, est de compétence communautaire.</i>
- Pistes cyclables
<b>Autres</b>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Réseau Haut Débit de communications électroniques (article L1425-1 du CGCT) - Ateliers Multi-services Informatiques (AMI)</i>
- Informatique communautaire : expertise, conseil, support et déploiement, construction, exploitation, maintenance des infrastructures, des équipements, des logiciels et des données. Cette compétence s'exerce dans le cadre d'une mutualisation et d'une consolidation de compétences techniques et humaines pour mettre en oeuvre les projets relevant de la maîtrise d'ouvrage des communes membres.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>Création et gestion d'une unité de production culinaire pour assurer le service de restauration collective sociale (portage à domicile des repas), médico-sociale, administrative, scolaire et extra-scolaire - Collecte et traitement des déchets de venaison - Participation au projet de création d'une plateforme d'approvisionnement et légumerie solidaire.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
64	SM du Bas Adour Maritime (200086056)	SM fermé	221 332
40	SM pour aménagement de la ZAE de Saint Geours de Maremne (254003189)	SM ouvert	71 929
40	SM du conservatoire des Landes (254001993)	SM ouvert	168 089
40	SM départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC) (254001399)	SM ouvert	438 098

33	Nouvelle-Aquitaine Mobilités (200081735)	SM ouvert	3 724 387
40	SM de rivières du Marensin et du Born (200039253)	SM fermé	107 229
40	SM pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts Hossegor (200019784)	SM ouvert	71 929
40	PETR Pays Adour Landes Océanes (200083996)	SM ouvert	186 297
40	SM Landes Océanes (254003007)	SM ouvert	71 929
40	SICTOM Côte Sud (254001977)	SM fermé	189 611
40	SM Agence landaise pour l'Informatique (ALPI) (254003304)	SM ouvert	1 534 050
40	Institution Adour (254002264)	SM ouvert	918 266
40	SM de rivières Côte Sud (254003205)	SM fermé	99 428
40	SM de gestion des milieux naturels (254003296)	SM ouvert	101 741

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)